



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	Délibération n°2025-06-12 /23
---------------------------------------	-------------------------------

Le 12 juin 2025 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/06/2025

**ETAIENT PRESENTS (27) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroché, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : M. THEVENOT**

**OBJET : Approbation de la motion relative à la concertation engagée par ADP sur sa « vision de l'aménagement de l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle à l'horizon 2035 et 2050 »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement - Déclaration de la Commission au sein du comité de conciliation concernant la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit ambiant,

**VU** l'Ordonnance n°2004-1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la directive 2002/49/CE,

**VU** le Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 §4,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment son article R112-3,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250619-DEL2025061223-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025

CS

H

**CONSIDERANT** le lancement d'une concertation par le groupe Aéroport de Paris (ADP) sur sa vision de l'aménagement de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle à l'horizon 2035 et 2050, prévoyant une extension programmée de l'aéroport, soit une augmentation de + 19 % du trafic aérien,

**CONSIDERANT** que cette concertation se tient du 8 avril au 8 juillet 2025 – sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public - répartie en 21 événements au sein des zones à proximité de l'aéroport mais aucun sur le territoire de Plaine Vallée,

**CONSIDERANT** le Plan de Prévention du Bruit et de l'Environnement de Plaine Vallée voté en conseil communautaire le 5 octobre 2022, rappelant que le territoire de Plaine Vallée et la ville de Soisy-sous-Montmorency sont très significativement impactées par le trafic aérien de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle,

**CONSIDERANT** que le niveau de bruit peut dépasser les seuils fixés (> 55 dB (A) pour Lden) sur une large part du territoire, touchant les 18 communes et impactant 52 établissements sensibles,

**CONSIDERANT** le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Roissy CDG, auquel est soumis Plaine Vallée, qui restreint les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs suivant un classement en zones A, B, C ou D,

**CONSIDERANT** qu'une partie significative du territoire de Plaine Vallée, représentant 40 % de la population se situe en zone C où des restrictions de construction sont imposées, et que la quasi-totalité du territoire restant se situe en zone D où toutes les constructions sont autorisées mais doivent être insonorisées,

**CONSIDERANT** qu'en égard à l'impact du trafic aérien lié à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle sur les habitants de Plaine Vallée, et notamment sur les Soiséennes et sur les Soiséens, il est indispensable que ceux-ci puissent être pleinement associés à la consultation lancée par ADP,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Verna,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la motion relative à la concertation engagée par ADP sur sa « vision de l'aménagement de l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle à l'horizon 2035 et 2050 », ci-après déclinée :

- **Demander** la tenue a minima d'une réunion publique de concertation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,
- **Demander** à ce que des points d'information et d'échanges avec les habitants soient organisés, par exemple sur les principaux marchés de la Communauté d'Agglomération (Deuil-La Barre, Domont, Enghien-les-Bains, Montmorency et Soisy-Sous-Montmorency).

  
Le Secrétaire,  
Christian THEVENOT

  
Le Maire,  
Vice-président délégué au Conseil départemental,  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250619-DEL2025061223-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025